

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURG EN BRESSE - 0101 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 18/11/2024 - 17397 - 1991 B 00316 - 381 711 944 - AP INGENIERIE

AP INGENIERIE

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000.000 €

Lieudit « La Gravière »

FAREINS (Ain)

480 503 291 RCS BOURG EN BRESSE

COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the text 'LE PRESIDENT'.

Bilan Actif

		31/03/2024			31/03/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros					
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 617	9 617		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	208 122	208 122		
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	3 118 748	2 624 094	494 654	523 458
	Autres immobilisations corporelles	574 983	524 751	50 232	83 112
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	1 663		1 663	1 628
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 149		3 149	3 149
TOTAL (II)		3 916 282	3 366 584	549 699	611 347
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	432 922		432 922	478 179
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	479 518	13 810	465 708	462 432
	Autres créances	50 204		50 204	17 614
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	360 599		360 599	880 750
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	6 717		6 717	6 417
	TOTAL (III)	1 329 960	13 810	1 316 150	1 845 393
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		5 246 243	3 380 394	1 865 849	2 456 740
(1) dont droit au bail (2) dont immobilisations financières à moins d'un an (3) dont créances à plus d'un an					
					3 149

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/03/2024

31/03/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000 000	1 000 000
	RESERVES		
	Réserve légale	100 000	92 703
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	338 882	835 164
	Résultat de l'exercice	184 387	261 015
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 623 269	2 188 882
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 247	9 431
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152 057	146 063
	Dettes fiscales et sociales	78 244	97 262
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	8 042	10 954
	Produits constatés d'avance (1)	990	4 148
	Total des dettes	242 580	267 858
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 865 849	2 456 740
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	184 386,92	261 015,17
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	242 580	267 858
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L.123-12 à L.123-28), du règlement ANC N°2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N°2015-06 du 23/11/2015, le règlement ANC N°2017-01 du 05/05/2017, le règlement ANC N°2018-01 du 20/04/2018 et le règlement ANC N°2019-09 du 18/12/2019.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 865 849** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 526 995** euros et un total **charges** de **1 342 608** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **184 387** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2023** et finit le **31/03/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Informations complémentaires

Faits caractéristiques

En date du 11/01/2024, la société CRERALP10 a procédé au rachat de l'intégralité des titres de la société AP INGENIERIE.

En fin d'exercice, la société AP INGENIERIE a procédé à une distribution exceptionnelle de dividendes par prélèvement sur le poste "Report à nouveau créditeur" pour un montant de 600 K€.

Evènements significatifs postérieurs à l'exercice

Néant.

Autres informations

Néant.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Logiciels : amortissement sur 3 ans
- Aménagements des constructions : amortissement sur 7 ans
- Matériels et outillages : amortissement sur 4 et 5 ans
- Matériels mis en location : amortissement sur 4 et 5 ans
- Installations générales : amortissement sur 7 ans
- Matériels de transport : amortissement sur 5 et 7 ans
- Matériels de bureau et informatiques : amortissement sur 3 et 4 ans
- Mobilier : amortissement sur 5 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres immobilisés

Les titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ils sont le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

AP INGENIERIE

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000.000 €

Lieudit « La Gravière »

FAREINS (Ain)

480 503 291 RCS BOURG EN BRESSE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

SOUMISE A L'ASSOCIEE UNIQUE PAR LE PRESIDENT

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à... 184.386,92 €

- augmenté de la somme de 120.613,08 €
prélevée sur le compte « report à nouveau »

de la façon suivante :

- aux actions, à titre de dividendes, une somme de..... 305.000,00 €
soit 5,08 € environ par actions, éligible à la réfaction de 40 %

Il est rappelé les distributions de dividendes suivantes, pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. relatif à l'obligation d'indiquer la distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents ainsi que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement et de ceux non éligibles à cet abattement, ventilés par catégorie d'actions :

	<u>Montant de la distribution</u>	<u>Crédit d'impôt ou</u> <u>Avoir fiscal</u>
31 mars 2023	150.000,00 €	40 %
31 mars 2022	160.000,00 €	40 %
31 mars 2021	280.000,00 €	40 %

Suivant décisions du 11 Janvier 2024, il a été décidé de distribuer une somme de 600 000 €, prélevée sur le compte « *report à nouveau* » à l'associée unique.

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2024

LE PRESIDENT



